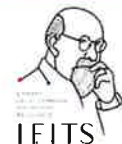




## La politique handicap des Instituts



### Démarche inclusive d'accessibilité et d'accompagnement des étudiants/élèves en situation de handicap à l'IFITS

Les instituts de l'IFITS s'engagent à garantir l'égalité des chances et la réussite de tous les étudiants/élèves, y compris ceux en situation de handicap.

La mission principale de nos instituts est d'identifier, d'accompagner et de suivre ces étudiants/élèves tout au long de leur parcours, afin de leur permettre d'accéder aux apprentissages et à la professionnalisation dans des conditions optimales.

Ainsi, nos instituts participent à une insertion durable dans les métiers du soin de tous les étudiants/élèves, y compris ceux en situation de handicap.

Elle s'appuie sur une collaboration étroite entre l'équipe pédagogique, les partenaires institutionnels et les acteurs de terrain, et se décline en quatre grandes missions :

#### **Mission 1 – Accompagner la mise en accessibilité universelle des instituts**

Cette mission vise à garantir une accessibilité universelle, physique, pédagogique et numérique au sein des instituts de formation paramédicaux.

Elle comprend la formalisation et la mise en œuvre d'une politique handicap cohérente et partagée, ainsi que le développement des réseaux nécessaires à la coordination et au suivi des actions en faveur des étudiants/élèves en situation de handicap.

#### **Mission 2 : Assurer le suivi des situations individuelles**

La mission 2 vise à garantir un suivi rigoureux et individualisé des étudiants/élèves en situation de handicap tout au long de leur formation.

Elle comprend le recensement des étudiants/élèves concernés, la mise en œuvre des demandes d'aides et de formation en lien avec les partenaires internes et externes, ainsi que l'accompagnement personnalisé et évolutif des apprenants. Cette démarche permet d'assurer la continuité pédagogique, de favoriser l'inclusion et de répondre aux besoins spécifiques des étudiants/élèves afin de sécuriser leur parcours de formation et professionnel.

#### **Mission 3 – Sensibiliser et informer étudiants/élèves et collaborateurs**

Cette mission consiste à développer une culture inclusive et partagée au sein des instituts.

Elle vise à informer et accompagner les étudiants sur le rôle du référent handicap, à organiser des actions régulières de sensibilisation, et à assurer un relais efficace auprès des établissements d'accueil en stage.

#### **Mission 4 – Développer les partenariats internes et externes**

Cette mission a pour objectif de renforcer et structurer les partenariats internes et externes afin de faciliter la mise en œuvre des aménagements nécessaires pour les étudiants en situation de handicap.

Elle consiste à :

- Développer les partenariats extérieurs pour favoriser l'inclusion et l'accessibilité.
- Organiser et coordonner la mise en œuvre des aménagements avec les étudiants/élèves et les acteurs concernés.
- Construire une dynamique collaborative entre les équipes pédagogiques, les partenaires de santé, les associations et les structures d'accueil en stage.